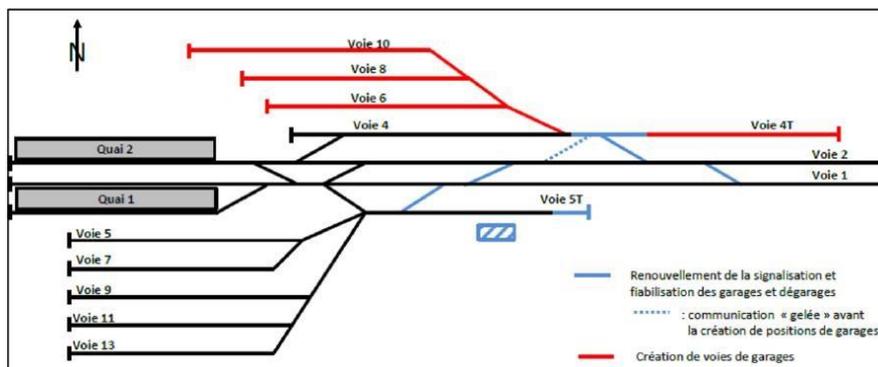


# PROJET D'EXTENSION DE LA GARE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

## Nature du projet

Projet porté par la RATP et validé pour la 2ème phase par le Conseil du STIF le 22 Mars 2017 : extension de 62% du parc de stockage actuel situé en plein cœur de ville et à l'entrée du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (5 voies de garage en plus des 8 existantes)

Les travaux ont été fractionnés en deux phases. Seule la phase 2 a donné lieu à une étude d'impact et fera l'objet d'une enquête publique environnementale à l'automne 2017.



## Etat des lieux

La 1ère phase initiée en juillet 2016 (en bleu sur le schéma ci-dessus) représente un coût de 22 M€ et prévoit:

- L'allongement partiel de la voie 4T et la création d'une voie de garage par l'allongement de la voie 5T,
- La création de cinq aiguillages de jonction entre les voies du faisceau actuel,
- La réalisation d'un nouveau poste de signalisation dimensionné pour la phase 2.

La seconde phase d'un coût supérieur à 25 millions d'euros prévoit la réalisation de 4 nouvelles voies de garages (en rouge dans le schéma ci-dessus) nécessitant des murs de soutènement par endroit (jusqu'à 5m de hauteur). Elle devrait démarrer en 2020.

## Notre position sur les voies de garage

Elle rejoint l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) et de l'association des usagers du RER B Sud. Elle s'appuie aussi sur le rapport du bureau d'études RAIL CONCEPT, mandaté par la municipalité fin 2015 pour réaliser une contre expertise.

Ces aménagements sont situés dans le périmètre d'espaces protégés : site inscrit de la Vallée de la Chevreuse, site classé du Château de Vaugien et à proximité de zones humides naturelles. Les trains seront stockés uniquement de nuit, avec toutes les nuisances associées (bruit, vibrations, éclairage...) ; ils circuleront à vide jusqu'à Orsay ou Massy.

L'Ae a émis des réserves sérieuses sur les justifications du projet considérées comme non convaincantes et parfois même incohérentes. De plus, selon l'AE, les deux phases n'auraient jamais dues être dissociées, les travaux nécessitaient une étude d'impact prenant en compte l'ensemble du programme.

Ces choix ne sont donc ni pertinents, ni justifiés. Ils ne seront accompagnés d'**aucune nouvelle offre de transport et ne résoudront pas les problèmes subis par les usagers du RER B**. Ils sont la conséquence de l'abandon du projet de nouvelles voies de garage initialement prévues dans le schéma directeur du RER B de 2013 sur le site industriel de Massy Palaiseau, à proximité des ateliers de maintenance et du tronçon central de la ligne, dans la zone partiellement exploitée par la CEMEX. Ils relèvent d'une décision « politique » de donner la priorité au chantier de la ligne 18 du Grand Paris Express sur Massy créant un problème de temporalité, la SGP souhaitant utiliser cette zone comme base travaux jusqu'en 2023.

## Notre position sur la création d'un parking « Relais » semi-enterré à proximité de la gare de Saint Rémy

Ce projet, non financé à l'heure actuelle, qui relève de la Région et des collectivités locales résulte d'une insuffisance des services de mobilité vis à vis à vis des communes environnantes et de la volonté de la municipalité de supprimer des parkings en centre ville contre l'avis des habitants et des commerçants. L'abandon du projet de voies de garage permettrait, sur ces mêmes terrains, la création en surface d'un parking arboré respectueux de la charte du Parc, jusqu'à 200 places en sus des places existantes.

## Contact

Collectif Pôle Gare Saint Rémy / François LEBBE 48, avenue Guy de Coubertin 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.  
[contact@polegaresaintremy.fr](mailto:contact@polegaresaintremy.fr)

10/07/2017